

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 7 juin 2006

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit de 715 128 F pour la ré-informatisation de la gestion des bibliothèques du DIP « BiblioDIP »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit global de 715 128 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition du matériel, de logiciels et de services nécessaires au projet de ré-informatisation de la gestion des bibliothèques du DIP « BiblioDIP ».

² Il se décompose de la manière suivante :

Matériel et logiciels	390 400 F
Prestations de tiers	<u>324 728 F</u>
Total	715 128 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 05.08.00.00 506 0 7100 (ancienne numérotation 17.00.00.506.71).

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement " nets-nets " fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le département de l'instruction publique, par une volonté politique datant du milieu des années 1960, bénéficie d'une situation privilégiée en matière de bibliothèques scolaires. Depuis cette époque, chaque établissement scolaire possède une bibliothèque : CRDP¹ pour l'enseignement primaire, médiathèques ou centres de documentation au cycle d'orientation et dans le secondaire postobligatoire.

Qui plus est, par la typographie du canton de Genève, il a été relativement facile de regrouper l'ensemble de ces bibliothèques scolaires au sein d'un important réseau de compétences professionnelles.

A notre connaissance et à ce niveau, cette situation est unique en Suisse. Seule exception depuis quelques années, le canton du Tessin qui a une situation similaire pour certains types d'établissements scolaires.

Ces médiathèques ou centres de documentation sont à disposition des élèves et des enseignants et gérés par des bibliothécaires professionnels. Ils disposent d'un même logiciel de gestion de bases de données installé en 1987 : BIBAL.

Depuis 2000, les bibliothécaires coordinateurs du service Ecoles et Médias (SEM), relèvent les manques de BIBAL qui n'a évolué ni avec les besoins métier des bibliothécaires, ni avec ceux pédagogiques des élèves et des enseignants.

2. Situation actuelle

Sur le plan métier, un grand nombre de fonctionnalités n'est pas assuré par le logiciel BIBAL telles que : la gestion intégrée des budgets, le partage du catalogage, le bulletinage et la gestion des périodiques, la gestion des commandes, le récolement automatisé (inventaire), l'utilisation de liens hypertextes, l'intégration, la gestion et l'autopostage² des thesaurus, etc. – ce qui oblige les bibliothécaires à utiliser des moyens annexes (classeur, cahier de compte, fichier Word) pour pallier ces manques.

¹ Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique (SEM-Documentation)

² Gestion des renvois et des arborescences dans les thesaurus

Techniquement, ce logiciel ne permet pas l'intégration des bibliothèques au sein d'un système cantonal. Il est purement propriétaire et obsolète (MS-DOS) et ne s'appuie sur aucun standard du marché. Les données et le programme ne font qu'un, ce qui entraîne des risques d'incohérence, une organisation des données défectueuse, car basée sur une programmation obsolète.

En outre, la solution actuelle ne permet pas de prévoir des connecteurs pour les échanges d'information vers d'autres systèmes, elle est « monobloc » et ne connaît pas la notion de modularité.

3. Objectifs visés par le projet

Compte tenu des inconvénients du programme BIBAL, le projet « BiblioDIP » a été lancé ; il vise à acquérir et mettre à disposition des médiathèques et centres de documentation un progiciel du marché.

Le futur progiciel doit répondre aux besoins professionnels actuels et être conforme aux exigences internationales des bibliothèques tout en s'appuyant sur les normes recommandées par le CTI (architecture 3 tiers : présentation sur le poste de travail, serveur applicatif et base de données).

Il doit offrir toutes les garanties de sécurité ou d'intégrité des données. Il doit également être compatible avec un système de gestion de base de données reconnu et offrir des fonctions indépendantes du matériel ainsi que des interfaces de sources de données, permettant le dialogue avec d'autres systèmes ou portails.

Le progiciel choisi doit reposer sur un concept modulaire par l'ajout de services assurant de nouvelles fonctionnalités et s'appuyer sur un socle offrant toute l'infrastructure nécessaire.

Il doit offrir aux utilisateurs l'accès à la totalité des collections, dans un catalogue global accessible depuis Internet, avec des informations de disponibilité instantanée et constamment à jour.

Grâce à un portail documentaire, il permet de communiquer avec les utilisateurs, de mettre en valeur les collections et d'optimiser les services offerts.

Plusieurs progiciels existent sur le marché et permettent de chiffrer le montant de ce projet à 715 128 F, y compris les charges internes du CTI et dans le contexte décrit.

Une procédure d'attribution des marchés publics telle que définie dans l'Accord Intercantonal des Marchés Publics (AIMP) doit être engagée.

4. Positionnement

Le DIP a besoin d'un logiciel de gestion de bibliothèques qui intègre toutes les fonctionnalités de la gestion documentaire et des outils multimédias. En effet, au sein du DIP se trouvent des médiathèques, des bibliothèques et des centres de documentation dont les besoins professionnels ne sont pas identiques. Les bibliothèques demandent la mise en réseau des données avec le partage des tâches métier, mais avec également le maintien de l'autonomie de gestion pour chaque bibliothèque.

Les bibliothécaires ont besoin d'un logiciel professionnel qui a fait ses preuves et qui bénéficie de développements constants et importants. Le produit doit être installé par d'autres réseaux de bibliothèques soit en Suisse romande, soit en France. Il doit être conforme aux normes de l'information documentaire internationale, à celles de l'informatique de l'Etat, mais être aussi moderne et innovant.

5. Solutions existantes à Genève et en Suisse

Les fonctionnalités de deux logiciels disponibles sur le marché suisse ont été étudiées et ne correspondent pas aux aspects bibliothèque, gestion documentaire et multimédia du projet. D'autre part, le prix de ces solutions dépasse largement le budget qui est proposé. Sur le plan fonctionnel, les bibliothèques du DIP sont de petites unités qui doivent conserver leur autonomie de gestion afin de pouvoir s'adapter facilement aux mouvances de l'enseignement.

Le rattachement à un réseau de type universitaire RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) ou NEBIS (Réseau de bibliothèques et de centres d'information en Suisse), briserait cette autonomie et nécessiterait un travail long et lourd (gestion des mots-clés, des acquisitions, etc.), sans parler du coût d'acquisition qui est supérieur.

De plus, le passage sur un système de ce type obligerait les bibliothécaires à se plier aux normes de catalogage de type MARC (Machine Readable Cataloguing), ce qui entraînerait des coûts supplémentaires de formation pour l'ensemble des bibliothécaires.

6. Formats de gestion

En effet, les réseaux universitaires RERO et NEBIS utilisent le format MARC. Ce type de formats a pour objectif principal de permettre l'identification d'un document ou d'un ensemble de documents. Les bibliothèques scolaires du DIP ont adopté, lors de la mise en place du logiciel BIBAL, le format de saisie ISBD (International Standard Bibliographic Description). Les 54 bibliothèques travaillent donc sur une structure identique différente de celle retenue au sein des réseaux universitaires.

Ces normes ISBD ont été établies dans le cadre de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Dans le contexte des écoles du DIP, l'usage du format de saisie Marc ne se justifie pas. L'investissement est disproportionné par rapport aux besoins professionnels des bibliothécaires.

De plus, l'usage de format de saisie du type Marc est adéquat pour des bibliothèques le plus souvent de type universitaire et/ou patrimoniale, qui se positionnent comme fournisseur de données, ou qui appartiennent à des réseaux tels que RERO ou NEBIS.

Le choix du maintien des règles de catalogage ISBD, associé à une zone de saisie dit « libre », dans un logiciel documentaire « non-propriétaire » et complété par une norme d'interrogation reconnue (Z39.50), garantit la réalisation d'un catalogue uniformisé et structuré, la pérennité des données des bibliothèques scolaires du DIP et la consultation par des réseaux extérieurs.

Le portail documentaire permet un accès direct - par une norme d'interrogation standardisée - aux ressources documentaires d'autres réseaux, dont RERO et NEBIS, voire aux réseaux transfrontaliers ou étrangers selon les besoins.

Si nécessaire, le futur progiciel permet une migration du format ISBD vers le format Marc. Toutefois, une telle migration n'est pas envisagée en l'état car elle implique un coût de formation important. Il faut en effet compter une dizaine de jours par bibliothécaire, soit pour l'ensemble des collaborateurs concernés un minimum de 180 jours de formation.

7. Concept de fonctionnement

Bibliothèques scolaires	Bibliothèques universitaires ou HES
Gestion généraliste en réseaux locaux. Un à deux bibliothécaires par site. Pas de hiérarchisation des tâches métier. Pas de spécialistes domaines. Les bibliothécaires assument toutes les tâches de gestion et de bibliothéconomie.	Gestion généraliste et/ou spécialisée en réseau. Plusieurs postes de bibliothécaires avec hiérarchisation des tâches et des fonctions. Spécialistes par domaines tant pour la gestion que pour les tâches métier.
Documentation sur le court terme de type consommation. Souplesse d'adaptation à l'évolution des contenus métier. Bibliothèques multimédias.	Documentation archivée de type patrimoniale. Connotation historique des contenus et des collections, archivage sur le long terme.
Renouvellement des fonds sur 25 ans. Peu ou pas de documents anciens. Peu ou pas d'archivage.	Archivage et conservation sur 100 ans et plus. Dépôt légal.
Fonds documentaires « grand public » et destinés à des jeunes. Littérature de jeunesse	Fonds documentaires spécialisés et destinés à des adultes et étudiants.
Récupérateurs de données.	Fournisseurs et récupérateurs de données

8. Composants GED

Un des besoins professionnels non satisfaits par la situation actuelle dans les bibliothèques du DIP concerne la gestion électronique des documents (GED). Les besoins des bibliothèques du DIP sont standards. Il s'agit essentiellement d'acquisition d'images, de textes, rattachés à des notices bibliographiques.

Le projet ne prévoit pas l'acquisition d'outils spécifiques de numérisation, ni de reconnaissance de caractères OCR. En effet, la plupart des logiciels documentaires actuels existants sur le marché, remplissent ces conditions dans leurs fonctionnalités de base.

9. Logiciels libres

Dans le contexte de ce projet, l'opportunité d'utiliser des logiciels libres de gestion de bibliothèques a été examinée. La plupart des produits existants sur le marché, libres ou à faible prix, ont pratiquement tous les mêmes handicaps :

- logiciel documentaire et non pas Système d'Information et de Gestion de Bibliothèque (SIGB) ;
- multibases mais pas multisites ;
- limitation du nombre de notices documentaires ;
- limitation du nombre de notices lecteurs ;
- pas d'intégration de thésaurus ;
- pas de gestion de l'autopostage ;
- peu ou pas de gestion des périodiques ;
- peu ou pas de gestion du bulletinage ;
- peu ou pas de gestion des budgets.

A notre connaissance et à ce jour, il n'y a pas de logiciel libre qui réponde aux objectifs visés par ce projet. Par ailleurs, l'adaptation d'un logiciel libre existant, choisi au plus près des besoins, nécessiterait la mise en place d'une infrastructure informatique lourde ainsi que des ressources importantes dont le coût global dépasse largement le budget prévu.

10. Description de la solution retenue

La solution retenue repose sur un système centralisé, capable de gérer la totalité des fonctions métier avec :

- une base de données documentaire collective,
- une base de données collective des utilisateurs (élèves, enseignants, collaborateurs du DIP),
- des bases de données métier (thesaurus MOTBIS, thesaurus MOT-DIP, bases de données Electre),
- des données locales des bibliothèques et la gestion des exemplaires,
- des fichiers avec les transactions de prêt pour chaque bibliothèque,
- les autres données bureautiques.

Elle facilite la configuration des postes informatiques. Les stations de travail sont identiques à celles qui se trouvent dans les ateliers informatiques des établissements scolaires et un simple navigateur Internet permet d'interroger la base de données.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, la sauvegarde des données sera assurée par le CTI.

La solution retenue peut également être étendue à tout centre de documentation ou bibliothèque de l'Etat de Genève ayant des besoins analogues.

11. Formation

La ré-informatisation des bibliothèques du DIP nécessite la mise à niveau des compétences de l'ensemble des 180 bibliothécaires et un effort important de formation continue. En raison des spécificités métier de ce projet, la formation est assurée par la société mandatée et par le SEM.

12. Contraintes de migration

Les produits actuellement sur le marché sont des logiciels clé en main et leur installation ne doit pas poser de problème particulier. Toutefois, les bibliothèques et centres de documentation seront fermés quelques jours pour le transfert des données et la formation des bibliothécaires.

Ces fermetures seront les plus brèves possible et seront organisées en partenariat avec les directions des établissements scolaires, afin de perturber le moins possible l'enseignement.

13. Coûts

Les coûts d'investissement du projet se montent à 715 128 F de coûts externes répartis sur deux ans, à raison de :

500 000F en 2006,

215 128 F en 2007.

	Externe		Interne	
	Investissement	Fonctionnement (par an)	Investissement	Fonctionnement (par an)
Serveurs et logiciels base de données	198 700 F			
Terminal portable récolement (10 unités)	17 700 F			
Licences logiciels métiers	150 000 F	32 936 F		
Logiciels métier complémentaires : achat/entretien	24 000 F	18 400 F		
Sous-total matériel et logiciel	390 400 F	51 336 F		
PRESTATIONS DE TIERS				
Prestations de mise en œuvre y compris assistance au démarrage	131 860 F		47 400 F	
Autres prestations de tiers (sécurité, réseaux et télécoms, intégration)	45 268 F			
Formation administrateurs et bibliothécaires	136 800 F			
Divers et débours	10 800 F			
Sous-total des prestations de tiers	324 728 F		47 400 F	
RÉCAPITULATIF DES COÛTS				
Matériel et logiciels	390 400 F			
Prestations de tiers	324 728 F			
Coûts de fonctionnement annuel		51 336 F		
Prestations de tiers interne			47 400 F	
Total des coûts	715 128 F	51 336 F	47 400 F	

Concernant les coûts de fonctionnement, ils devront être rajoutés au budget des dépenses générales du CTI après déduction des charges récurrentes de la solution actuelle BIBAL qui s'élèvent à 20 000 F par année. L'augmentation sera donc de 31 336 F dès 2007.

La conduite du projet est assurée conjointement par les bibliothécaires coordinateurs du SEM et le CTI.

14. Retour sur investissement

Dans un tel projet il n'y a pas de retour sur investissement qui puisse se mesurer en termes financiers avec une économie directement quantifiable sur une rubrique budgétaire spécifique. Toutefois, l'estimation du temps de travail des bibliothécaires et des coordinateurs qui peut être affectée à d'autres tâches démontre l'intérêt d'un tel projet.

Pour les bibliothécaires, le partage du travail et des ressources documentaires, la gestion électronique des périodiques, des budgets, des statistiques, du récolement (inventaire) et la prise en charge des sauvegardes par le CTI (effectuées actuellement par les bibliothécaires), permettent de dégager environ 20 jours de travail par année et par site.

Pour l'ensemble des 54 bibliothèques, cela représente environ 1000 jours/homme par année qui sont ainsi affectés à des fonctions spécifiques métier qui font actuellement défaut (renforcement de l'aide aux utilisateurs dans leurs démarches de recherche, aide à la formation, élaboration de dossiers, etc.).

Pour les bibliothécaires coordinateurs, la suppression des mises à jour du serveur BIBAL et des fichiers pour l'ensemble des bibliothèques, la préparation des configurations des postes bibliothèques, la simplification de la maintenance des applications par l'intermédiaire du réseau, permet une économie d'environ 60 jours/homme par année qui sont récupérés pour des tâches spécifiques métier, par exemple un renforcement de l'assistance méthodologique de proximité, le renforcement de la formation continue auprès des bibliothécaires et la coordination de l'ensemble du réseau. Les déplacements sur sites seront aussi fortement réduits par l'introduction d'un outil de gestion par télémaintenance.

Au total, c'est environ 1060 jours/hommes qui seront affectés à des tâches spécifiquement métier.

Dans un autre domaine, ce projet permet une économie importante de papier par une réalisation électronique et automatique de certaines tâches métier (récolement automatisé, envoi des rappels par messagerie électronique, etc.).

15. Risques

En cas de non-réalisation du projet, le risque de perte de données est non négligeable. La garantie de la pérennité des données ne peut plus être assurée à très court terme. Le logiciel BIBAL est propriétaire et les données dépendent directement de la partie logiciel. Les 800 000 notices bibliographiques contenues dans la base de données, dont la valeur est estimée à plus de 15 millions de francs, pourraient être perdues.

16. Conclusion

Le crédit demandé permet d'actualiser, de maintenir et de développer la gestion informatisée des 54 bibliothèques scolaires du DIP en utilisant un système informatique de gestion des bibliothèques existant sur le marché. Le choix d'un serveur centralisé permet d'améliorer la gestion du travail technique des bibliothécaires, de partager l'ensemble des tâches et des ressources documentaires, et surtout, d'améliorer les prestations aux utilisateurs du DIP : les enseignants et les élèves des écoles, par la création, entre autres, d'un portail documentaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
2. *Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus*
3. *Fiche technique CTI*
4. *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat*

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Ré-informatisation de la gestion des bibliothèques BiblioDIP

Projet présenté par le département de l'instruction publique et le CTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	15'000	21'454	135'290	162'181	162'181	162'181	162'181	162'181
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	51'336	51'336	51'336	51'336	51'336	51'336
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), concierges, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	51'336	51'336	51'336	51'336	51'336	51'336
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	15'000	21'454	83'964	110'845	110'845	110'845	110'845	110'845
Amortissements (report tableau)	0	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [300]	0	0	62'500	89'391	89'391	89'391	89'391	89'391
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, encadrement, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	15'000	21'454	135'290	162'181	162'181	162'181	162'181	162'181
Remarques :								
- Ce crédit ne tient pas compte des coûts de prestations de mise en œuvre (y compris l'assistance au démarrage) assumés en interne par le CTI et évalués à 47'400 F (en charges de fonctionnement).								
- Les coûts (en charges de fonctionnement) liés à l'application BIBAL, estimés à 20'000 F par an, seront remplacés par les coûts, estimés à 51'336 F par an, de l'application faisant l'objet de ce PL.								
Signature du responsable financier :								
Date : 31.5.06								

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Ré-informatisation de la gestion des bibliothèques BiblioDIP

Projet présenté par le département de l'instruction publique et le CTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	500'000	215'128	0	0	0	0	0	715'128
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	500'000	215'128	0	0	0	0	0	715'128
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	500'000	215'128	0	0	0	0	0	715'128
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	charges financières récurrentes
TOTAL des charges financières	15'000	21'454	83'954	110'845	110'845	110'845	110'845	110'845
Intérêts	15'000	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454	21'454
Amortissements	0	0	62'500	89'391	89'391	89'391	89'391	89'391

Signature du responsable financier :
Date : 3.05.06

C. Delorme



FICHE TECHNIQUE CTI

- Fonctionnement
 Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 715 128 F pour la ré-informatisation de la gestion des bibliothèques du DIP « BiblioDIP ».

1. Système d'information et de communication :

Ce projet vise à remplacer le logiciel de gestion des 54 bibliothèques du DIP, logiciel obsolète installé en 1987.

2. Développements :

S'agissant d'une solution existante sur le marché, il n'y a pas de développement spécifique.

3. Architecture technique :

Le progiciel retenu devra répondre aux normes du CTI : architecture 3 tiers (présentation sur le poste de travail, serveur applicatif et base de données).

4. Organisation de projet :

La conduite du projet est assurée conjointement par les bibliothécaires coordinateurs du service Ecoles et Médias (SEM) et le CTI. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues dans le cadre du projet de loi.

5. Financement :

Tous les coûts d'investissement sont prévus. Le coût de fonctionnement viendra en augmentation des dépenses générales du CTI après déduction des charges récurrentes de la solution actuelle BIBAL qui s'élèvent à 20 000 F par année. L'augmentation sera donc de 31 336 F dès 2008.

6. Evolution et maintenance du système :

La maintenance de l'application est prévue dans les coûts de fonctionnement. Le renouvellement des équipements et logiciels de base seront prévus dans le socle.

7. Priorité :

Ce projet est prioritaire pour le département et a été retenu par la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) pour le projet de budget 2006.

8. Formation :

Le projet prévoit l'implication des utilisateurs dès les premières phases ainsi que leur formation.

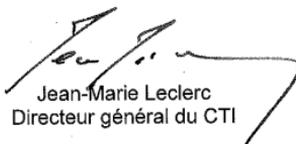
9. Sécurité et éthique :

La sécurité physique des données sera assurée par le CTI. Quant à la protection des informations, il ne s'agit pas d'un élément critique dans la mesure où les données personnelles ne concernent que le prêt des ouvrages.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 01 juin 2006

PREAVIS TECHNIQUE ¹²²

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 05.08.00.00 506 0 7100
(ancienne numérotation 17.00.00.506.71)

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit de 715 128 F pour la ré-informatisation de la gestion des bibliothèques du DIP « BiblioDIP ».

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Charges financières [32+33]	0.02	0.02	0.08	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.02	0.02	0.14	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.02	0.02	0.14	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16

3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

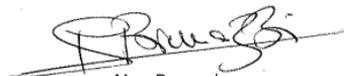
Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

4. Remarques

En 2007, dans les tableaux financiers, la tranche d'investissement prévue est de 215'128 F alors que dans le plan de trésorerie des grands travaux (annexé au projet de budget 2006 [version automne 2005]) elle avait été évaluée à 0.3 million de francs. La prochaine publication du plan de trésorerie des grands travaux devra être harmonisée avec les dépenses d'investissements mentionnées dans les tableaux financiers.

Selon les informations fournies par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), la Centrale commune d'achat (CCA) sera consultée au moment où aura lieu l'appel d'offres, ainsi qu'au moment de passer les commandes.

Selon les informations fournies par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), les 47'400 F de dépenses internes mentionnées dans l'exposé des motifs, ainsi qu'en remarques dans les tableaux financiers, correspondent au temps de travail consacrés par des employés du DCTI à ce projet. Ce montant est intégré au budget de fonctionnement du DCTI en charges de personnel.



Marc Brunazzi



Marc Gioria

Genève, le 24 mai 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 15 mars 2006, sur la fiche technique CTI transmise le 5 décembre 2005, ainsi que sur les tableaux financiers transmis le 16 mai 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 31.05.06

Signature du responsable financier :

